

Exposition de la doctrine de l'Église catholique sur les matières de controverse

par Jacques-Bénigne Bossuet ¹

1. Dessenin de ce traité

A PRÈS PLUS D'UN SIÈCLE de contestations avec Messieurs de la religion prétendue *réformée*, les matières dont ils ont fait le sujet de leur rupture doivent être éclaircies et les esprits disposés à concevoir les sentiments de l'Église catholique. Ainsi il semble qu'on ne puisse mieux faire que de les proposer simplement et de les bien distinguer de ceux qui lui ont été faussement imputés. En effet j'ai remarqué, en différentes occasions, que l'aversion que ces Messieurs ont pour la plupart de nos sentiments, est attachée aux fausses idées qu'ils en ont conçues et souvent à certains mots qui les choquent tellement, que s'y arrêtant d'abord, ils ne viennent jamais à considérer le fond des choses. C'est pourquoi j'ai cru que rien ne leur pourrait être plus utile que de leur expliquer ce que l'Église a défini dans le concile de Trente, touchant les matières qui les éloignent le plus de nous, sans m'arrêter à ce qu'ils ont accoutumé d'objecter aux docteurs particuliers, ou contre les choses qui ne sont ni nécessairement ni universellement reçues. Car tout le monde convient, et M. Daillé même ², que « c'est une chose déraisonnable d'imputer les sentiments des particuliers à un corps entier » ; et il ajoute qu'on ne peut se séparer que pour des articles établis authentiquement, à la croyance et observation desquels toutes sortes de personnes sont obligées. Je ne m'arrêterai donc qu'aux décrets du concile de Trente, puisque c'est là que l'Église a parlé décisivement sur les matières dont il s'agit ; et ce que je dirai pour faire mieux entendre ces décisions est approuvé dans la même Église, et paraîtra manifestement conforme à la doctrine de ce saint concile.

¹ — Pour faciliter la lecture, la ponctuation a été mise en conformité avec les usages actuels, mais le texte a été laissé tel qu'il est dans l'original. (NDLR.)

² — Jean DAILLÉ (1594-1670), *Apologie des Églises réformées, où est monstrée la nécessité de leur séparation d'avec l'Église romaine* (1633), Paris, Samuel Petit, chap. VI.

Cette exposition de notre doctrine produira deux bons effets. *Le premier*, que plusieurs disputes s'évanouiront tout à fait, parce qu'on reconnaîtra qu'elles sont fondées sur de fausses explications de notre croyance. *Le second*, que les disputes qui resteront ne paraîtront pas, selon les principes des prétendus réformés, si capitales qu'ils ont voulu d'abord le faire croire et que selon ces mêmes principes, elles n'ont rien qui blesse les fondements de la foi.

2. Ceux de la religion prétendue *réformée* avouent que l'Église catholique reçoit tous les articles fondamentaux de la religion chrétienne

Et pour commencer par ces fondements et *articles principaux de la foi*, il faut que Messieurs de la religion prétendue *réformée* confessent qu'ils sont crus et professés dans l'Église catholique.

S'ils les font consister à croire qu'il faut adorer un seul Dieu Père, Fils et Saint-Esprit et qu'il faut se confier en Dieu seul par son Fils incarné, crucifié et ressuscité pour nous, ils savent en leur conscience que nous professons cette doctrine. Et s'ils veulent y ajouter les autres articles qui sont compris dans le *Symbole des apôtres*, ils ne doutent pas non plus que nous ne les recevions tous sans exception et que nous n'en ayons la pure et véritable intelligence.

M. Daillé a fait un traité intitulé : *La Foi fondée sur les Écritures*, où après avoir exposé tous les articles de la croyance des Églises prétendues *réformées*, il dit, « qu'ils sont sans contestation, que l'Église romaine fait profession de les croire, qu'à la vérité il ne tient pas toutes nos opinions, mais que nous tenons toutes ses créances ¹. »

Ce ministre ne peut donc nier que nous ne croyions tous les articles principaux de la religion chrétienne, à moins qu'il ne veuille lui-même détruire sa foi.

Mais quand M. Daillé ne l'aurait pas écrit, la chose parle d'elle-même, et tout le monde sait que nous croyons tous les articles que les calvinistes appellent fondamentaux ; si bien que la bonne foi voudrait qu'on nous accordât, sans contestation, que nous n'en avons en effet rejeté aucun.

Les prétendus *réformés*, qui voient les avantages que nous pouvons tirer de cet aveu, veulent nous les ôter, en disant que nous détruisons ces articles, parce que nous en posons d'autres qui leur sont contraires. C'est ce qu'ils tâchent d'établir par des conséquences qu'ils tirent de notre doctrine. Mais le même M. Daillé, que je leur allègue encore, moins pour les convaincre par le témoignage d'un de leurs plus doctes ministres que parce que ce qu'il dit est évident de soi-même, leur apprend ce qu'il faut

1 — III^e part., cap. I.

drait croire de ces sortes de conséquences, supposé qu'on en put tirer de mauvaises de notre doctrine. Voici comme il parle dans la lettre qu'il a écrite à M. de Monglat sur le sujet de son *Apologie* :

Encore que l'opinion des luthériens sur l'eucharistie induise selon nous, aussi bien que celle de Rome, la destruction de l'humanité de JÉSUS-CHRIST, cette suite néanmoins ne leur peut être mise sus sans calomnie, vu qu'ils la rejettent formellement.

Il n'y a rien de plus essentiel à la religion chrétienne, que la vérité de la nature humaine en JÉSUS-CHRIST ; et cependant, quoique les luthériens tiennent une doctrine d'où l'on infère la destruction de cette vérité capitale, par des conséquences que les prétendus réformés jugent évidentes, ils n'ont pas laissé de leur offrir leur communion, parce que leur opinion n'a aucun venin, comme dit M. Daillé dans son *Apologie*¹ ; et leur synode national, tenu à Charenton en 1631, les admit à la sainte table sur ce fondement « qu'ils conviennent ès principes et points fondamentaux de la religion. » C'est donc une maxime constamment établie parmi eux, qu'il ne faut point en cette matière regarder les conséquences qu'on pourrait tirer d'une doctrine, mais simplement ce qu'avoue et ce que pose celui qui l'enseigne.

Ainsi, quand ils infèrent par des conséquences qu'ils prétendent tirer de notre doctrine, que nous ne savons pas assez reconnaître la gloire souveraine qui est due à Dieu, ni la qualité de Sauveur et de Médiateur en JÉSUS-CHRIST, ni la dignité infinie de son sacrifice, ni la plénitude surabondante de ses mérites, nous pourrions nous défendre sans peine de ces conséquences, par cette courte réponse que nous fournit M. Daillé, et leur dire que l'Église catholique les désavouant, elles ne peuvent lui être imputées sans calomnie.

Mais je veux aller plus avant et faire voir à Messieurs de la religion prétendue *réformée*, par la seule exposition de notre doctrine, que, bien loin de renverser les articles fondamentaux de la foi, ou directement ou par conséquence, elle les établit au contraire d'une manière si solide et si évidente qu'on ne peut sans une extrême injustice lui contester l'avantage de les bien entendre.

3. Le culte religieux se termine à Dieu seul

Pour commencer par l'adoration qui est due à Dieu, l'Église catholique enseigne qu'elle consiste principalement à croire qu'il est le Créateur et le Seigneur de toutes choses, et à nous attacher à lui de toutes les puissances de notre âme par la foi, par l'espérance et par la charité, comme à celui qui seul peut faire notre félicité par la communication du bien infini, qui est lui-même.

1 — Cap. VII.